

**À LA CROISEE DES RELATIONS INTERNATIONALES, LE CONFLIT
ISRAELOPALESTINIEN A L'AUNE DES LUMIERES ET D'UNE
RETROSPECTIVE DE LA PRESSE FRANÇAISE DES ANNEES 2000.**

**AT THE CROSSROADS OF INTERNATIONAL RELATIONS, THE
ISRAELI PALESTINIAN CONFLICT IS SEEN IN THE LIGHT AND IN
A RETROSPECTIVE OF THE FRENCH PRESS IN THE 2000'S.**

Dr. Nacer KHELOUZ

University of Missouri-Kansas City (UMKC), ÉTATS UNIS

khelounacer@umk.edu

Réception : 30/12/2025

Acceptation : 09/03/2026

Publication : 30/05/2026

Résumé de l'article:	Abstract of the article:
Il est encore et toujours utile de rappeler la longévité du conflit, sans précédent dans l'histoire contemporaine, entre Palestiniens et Israéliens. Il est désormais long de 76 ans et les opinions publiques internationales ne s'y trompent pas : sa nature n'est ni ethnique, ni religieuse messianique ni moins encore civilisationnelle, elle est à l'évidence coloniale. Chacun connaît le mantra de la terre vierge et sauvage à défricher. La littérature coloniale en est contaminée de bout en bout. S'agissant de la Palestine, Ilan Pappé nous en rappelle la tonalité « En dehors d'Israël, en particulier aux États-Unis, l'hypothèse selon laquelle la terre promise était vide, désolée et stérile avant l'arrivée du sionisme est toujours d'actualité ». Dans cet essai, nous tentons de remonter sur une période de vingt ans durant laquelle s'est peu à peu forgée l'idée de deux états souverains : palestinien et israélien. Nous nous servons ici de deux matériaux : le recours à la philosophie des Lumières et à la couverture médiatique contemporaine du conflit.	It is still worth recalling the longevity of the conflict - unprecedented in modern history - between Palestinians and Israelis. It is now 76 years old, and international public opinion is correct: its nature is neither ethnic, nor messianic religious, nor any less civilizational; it is clearly colonial. Everyone knows the mantra of the virgin and wild land to clear. Colonial literature remains infected. As for Palestine, Ilan Pappé reminds us, "Outside of Israel, in particular in the United States, the assumption that the promise land was empty, desolate, and barren before the arrival of Zionism is still alive and kicking, and is therefore worth attending to." In this essay, we try to trace the idea of two sovereign states: Palestinian and Israeli, back to a twenty-year period. We are using two materials here: the philosophy of the Enlightenment and contemporary media coverage of the conflict.

Introduction

Dans cet essai, nous tentons de remonter sur une période de vingt ans durant laquelle s'est peu à peu forgée l'idée de l'impératif de deux états souverains : palestinien et israélien. Beaucoup de chemin a été parcouru qui a vu le paradigme de la partition du territoire fluctuer, se rapprocher puis s'éloigner, soumis qu'il fut à un rapport de force qui n'a jamais été équitable. Si l'expression « la loi du plus fort » a quelque signification, alors les Palestiniens de 1948 ainsi que ceux de 2024 se sont constamment heurtés à cette dure réalité de devoir forger leur résistance pierre par pierre à partir d'un au-delà d'un territoire qui fut jadis le leur, une sorte de révolution hors-sol dont les gains sont bien maigres et les souffrances incommensurables. C'est ainsi qu'ils s'en sont trouvés réduits à négocier jusqu'à seulement 22% du territoire (accords d'Oslo) lesquels ont même fini par leur être déniés aujourd'hui. Le colon a ceci de permanent est qu'à terme il ne souffre pas même la vue du colonisé qui lui rappelle sans cesse son illégitimité. Pourquoi alors ne pas s'en débarrasser ? Tel semble être le dessein de Netanyahu qui enterre chaque jour davantage les Palestiniens sous ses bombes et avec eux l'espoir d'une revendication territoriale qui puisse un jour aboutir. Deux États ? Un État binational qui respecte toutes les composantes de la société ou avec sans doute un traitement différencié ? Un État juif exclusif ? Toutes questions pour le traitement desquelles il faudrait bien plus d'espace. Nous avons limité ici notre étude à deux matériaux : le recours à quelques concepts hérités de la philosophie des Lumières pour nous aider à comprendre combien la notion de désir inassouvi de territoires à conquérir est consubstantielle à celle, plus pernicieuse, de la guerre perpétuelle et la couverture médiatique contemporaine du conflit qui s'est progressivement durcie, faisant apparaître ce qui est désormais consacré sous le nom de « double standard ». À l'heure actuelle, il est particulièrement difficile de faire des prospectives sur l'issue d'un tel conflit car la dégradation de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens est telle qu'elle a permis de jeter une lumière crue sur les intentions génocidaires du gouvernement israélien et qu'elle l'est d'autant plus que les puissances occidentales ont cru bon d'accorder un soutien inconditionnel à son premier ministre et à sa coalition gouvernementale d'extrême droite. Et c'est devant un tel déni du droit international – pourtant affirmé à juste raison pour les uns, les Ukrainiens, et cyniquement refusé aux autres, les Palestiniens –, que l'opinion publique mondiale devrait jouer son rôle à plein en rappelant son soutien sans faille au droit international et aux instances qui le représentent. Elle le pourrait en sanctionnant dans les urnes ses gouvernements respectifs à chaque fois que ceux-ci dérogent au droit international et aux valeurs

fondamentales de l'humanité qui dictent le strict respect de l'intégrité de la personne humaine.

1. Le contexte historique

Cela fait maintenant 76 ans que le droit international au regard du conflit israélo-palestinien est continuellement remis en question. Depuis 1948, date à laquelle l'État d'Israël fut créé au milieu des flammes incendiaires qui rasèrent des villages entiers donnant lieu à des massacres tels que celui, particulièrement meurtrier à quelques semaines de la création de l'État d'Israël, de Deir Yassin durant la période de la Palestine mandataire (1) ou celui de Tantura (2) huit jours après la création de l'État israélien, le peuple palestinien est ainsi jeté corps et biens dans la nakba, le 3 massacre pour beaucoup et l'exode pour au moins 750 000 d'entre eux. Il y eut donc ceux qui ont été dépossédés manu militari de leurs maisons, de leurs terres et de leur pays par un nouvel ordre venu de loin, d'une Europe en proie à des agitations inégalées. Ce nouvel ordre est promu par un vote unanime au sein de l'organisation des nations unies et dont les bénéficiaires se sont d'emblée empressés de faire montre d'une violence radicale promue au rang de véhicule indispensable au nettoyage ethnique. La déclassification des archives de la Palestine mandataire durant les années 1980, aussi bien en Israël qu'en Grande-Bretagne, a permis à des historiens israéliens (Benny Morris, Ilan Pappé) et au-delà de rendre compte de la volonté délibérée de procéder à un nettoyage ethnique ou à un « transfert » selon la terminologie euphémisante utilisée – utilisation de Deir Yassin comme menace à l'endroit des Palestiniens résistant à la perspective de quitter leur pays – traduite dans les faits par l'attitude des forces armées juives de fermer les yeux sur les agissements des groupes paramilitaires extrémistes sur les villes côtières telles que Haïfa ou Jaffa dans lesquelles des bombes ont été lancées sur les populations dans les rues par l'organisation militaire nationale Irgun Zvaï Leoumi (3) et Lehi (4) ou groupe Stern voire Stern gang selon la désignation anglaise. Ces groupes, forts de leur détermination à imposer le départ des Palestiniens par la terreur et de leur opposition farouche à la partition ou plan de partage du territoire, vont ainsi de facto prêter main forte à Haganah dans sa lutte pour pousser le maximum de Palestiniens à l'exil. « The forces of Irgun and the Stern Gang threw bombs into crowded Arab streets » (Ilan Pappé, 2004: 130). Il demeure que l'idée ou « l'atmosphère » d'un nettoyage ethnique fut présente. Ilan Pappé, s'appuyant sur le Plan Dalet (Plan D), lequel pourtant préconise bien dans sa plate-forme « la destruction des villages [arabes] » et « l'expulsion des populations en-dehors de l'État [futur État israélien], en cas de résistance armée » (5), relève dans sa conception le caractère indéterminé et flou. L'atmosphère créée et qui prépara le terrain à une opération de nettoyage ethnique

en Palestine ne fut pas moins importante que le Plan lui-même. Par conséquent, alors même que les actions de Haganah n'avaient pas de directives locales claires et spécifiques, le Plan fut exécuté car les soldats sur le terrain sont guidés par l'attitude générale de leur commandement et motivés par des remarques faites par les dirigeants du Yishouv (6), selon lesquelles il y avait besoin de « nettoyer » le pays. Ces observations sont retranscrites en actions de dépeuplement par d'enthousiastes commandants sur le terrain et qui n'ignoraient pas que leurs actions vont être justifiées rétroactivement par les autorités politiques. (7) Il fallut faire tabula rasa (Ben Gourion), quitte à ce que celle-ci soit jonchée de cadavres d'enfants, de femmes et de vieillards. Il y eut de ce côté-là ceux qui ont eu ce rêve indépassable de droit moral héréditaire au retour à la terre sainte au nom d'une idéologie évangélique-sioniste de reconquête biblique. Ceux-là mêmes que l'Europe a honnis, pourchassés, et dont elle a honteusement organisé l'extermination se voient désormais offrir un foyer national juif en réparation de tous les crimes commis à leur encontre par cette même Europe qui s'était cyniquement livrée à une expurgation à caractère véritablement antisémite sous couvert d'un rachat moral. Il n'en reste pas moins qu'une question essentielle se pose : se pouvait-il que la victime d'hier se transformât en bourreau le lendemain ? Qu'elle pût, en raison même des pogroms dont elle fut l'objet en Russie ou en Europe centrale et d'une shoah perpétrée par l'Allemagne nazie, ériger un projet de subrogation d'un peuple par le sien par le moyen des armes et de la force ? La légitime revendication d'un foyer qui garantisse sa sécurité pleine et entière peut-elle raisonnablement, humainement et moralement s'accommoder de l'insécurité et du désastre dans lesquels, par un effet pervers attendu, elle devait 4 immanquablement plonger tout un peuple ? Mais voilà que jusqu'à l'existence même de peuple palestinien se vit niée par les nouveaux maîtres qui sans doute escomptèrent toute la charge symbolique de la notion de terre désertique (8) les exonérant ainsi de toute faute morale devant l'histoire. Le colonialisme procède en réalité toujours de la même manière : effacement de toute trace d'un existant antérieur qui risquerait de se muer en grain de sable dans une machinerie aux engrenages parfaitement huilés. La cruelle ironie de l'histoire ou la « ruthless compulsion/ contrainte impitoyable » au nettoyage ethnique, pour reprendre l'expression de David Ben Gourion « Je suis pour le transfert obligatoire ; je n'y vois rien d'immoral à cela » (9), a fait que les uns (les Palestiniens) ont été condamnés sans autre forme de procès à l'exil et à la dispersion voire à un nettoyage ethnique partiel en 1948 par ceux-là mêmes (les Juifs) qui ont tenté de se reconstruire et de se retrouver après cette sanglante et funeste page de leur histoire qui venait de s'écrire à des milliers de kilomètres de là, dans leurs foyers en Europe occidentale. 2023 réveille ainsi les démons de 1948.

1.1. Les signes précurseurs de l'escalade actuelle

Tant de bilans ont été dressés et tant de comptes demeurent non soldés. Tel est ce conflit à aucun autre semblable, complexe de sa dimension messianique pour les uns, existentielle et impérieuse pour les autres dont il a été organisé soit la disparition imminente ou, ce qui n'est pas mieux, l'extinction lente par l'invisibilisation que produit l'exil et le black-out. Cette plaie-là, originelle, demeure : l'expulsion des Palestiniens de leurs terres et l'établissement, à leur place, d'un État confessionnel juif dont le dessein premier est de l'expurger de tout élément exogène. L'établissement d'un État dont l'ethnicité est la pierre angulaire revient de ce fait à en organiser méthodiquement la purification. Une colonie de peuplement sur un territoire où il y a, déjà établie, une population indigène ne peut tenir que sous l'inévitable condition d'une action génocidaire à l'encontre de cette dernière. Il y a le précédent de l'Amérique sur les Indiens, celui de l'Afrique du Sud dans la bantoustanisaiton à l'égard des populations noires, la tentative avortée en Algérie française et le nettoyage ethnique en Israël (10). Ce qui compte en dernière analyse c'est la terre et uniquement elle, de laquelle bien entendu il faut coûte que coûte chasser l'indigène après l'en avoir dépossédé. C'est ce que résume en ces termes Patrick Wolfe : Peu importe ce que les colons peuvent dire – et ils ont généralement beaucoup à dire – le premier motif d'éradication [d'un peuple] n'est pas la race (ou la religion, l'ethnicité, le niveau de civilisation, etc.) mais l'accès au territoire. La territorialité est l'élément spécifique et irréductible du colonialisme de peuplement. (11) Toute potentialité d'un état binational tel que peut l'envisager un Shlomo Sand est de facto incompatible avec cette matrice d'élimination pure et simple du préexistant. Plus encore, c'est de la dépossession ou du déni de l'humanité de l'autre dont il est question quand il s'agit d'appréhender les relations qu'entretient l'occupant avec l'occupé. « La déshumanisation, soutiendra le journaliste israélien Gideon Levy, est constitutive de tout État occupant [ici israélien] sans laquelle il ne pourrait pas exister en tant que tel. » (12) Il évoque sa grande expérience de plus d'une trentaine d'années de la société civile palestinienne qu'il décrit comme ardemment désireuse de vivre en paix (avec les mêmes rêves et aspirations que ceux des Israéliens) et qu'il juge même, à certains égards, trop tolérante vis-à-vis d'une société israélienne, selon lui, largement acquise à l'idée de son invisibilisation par la déshumanisation. Sans évoquer le cas des Palestiniens des territoires occupés qui subissent les coups de boutoir répétés d'une politique de violence quotidienne sur fond de toujours plus de colonies en Cisjordanie, force est de constater que ce projet de l'unicité exclusive du peuple juif est aujourd'hui en grande partie atteint par le biais d'un apartheid institutionnalisé dans lequel les Palestiniens israéliens n'ont, dans la réalité, guère les mêmes droits – au reste, les avaient-ils eu un jour ? –

que ceux dont jouissent leurs concitoyens de confession juive. Un état de fait renforcé par la loi État nation qui fut votée par la Knesset le 18 juillet 2018 avec comme ardent défenseur l'actuel premier ministre Benjamin Netanyahu soutenu qu'il fut par sa coalition avec Naftali Bennett, chef de file du parti religieux et ultranationaliste Foyer juif. Il en découle que la colonisation de peuplement d'un territoire dans lequel une majorité d'Arabes palestiniens et une minorité chrétienne et juive vivaient en paix depuis des siècles, a logiquement fini de revêtir les habits de lumière du Grand Israël. Ainsi va l'idéologie qui consiste à substituer la question coloniale à celle d'une caractérisation messianique et néo-sioniste kahaniste, plus accommodante mais difficilement soutenable sur le plan politico-juridique. Au Moyen Orient, à la surface de cette terre sainte, ce ne sont assurément pas des dieux différents qui s'affrontent mais bien des hommes qui en chassent d'autres au nom d'une Eretz Israel. C'est bien l'irruption d'un sionisme testamentaire qui justifie a posteriori la naissance d'un Hamas théocratique (surtout dans sa version 1988 amendée depuis par son document annexe de 2017 favorable à la solution politique de deux États) dans le giron de l'idéologie frériste ou celle d'un Hezb Allah satellite de la république islamique iranienne. C'est en définitive Israël qui a fait le Hamas et c'est encore lui qui a réussi à fédérer contre lui deux mouvements d'inspiration religieuse, sunnites et chiites, pourtant traditionnellement hostiles l'un envers l'autre. En décidant d'assassiner Cheikh Yacine qui venait pourtant d'entrouvrir la porte du dialogue en abandonnant l'antisémitisme de 1987 et en emprisonnant Marwan Barghouti qui eut sans conteste permis d'assainir le champ politique palestinien en vue, d'une part, de réduire les tensions entre les différents groupes qui le composent et de mettre un coup d'arrêt à la corruption qui gangrénait le Fatah au pouvoir, et d'autre part, de préparer le terrain le plus favorable possible à la négociation avec Israël en vue de la solution à deux États, les dirigeants israéliens ont torpillé toute chance de règlement pacifique du conflit. Or, il est de notoriété publique que Netanyahu fut farouchement opposé aux accords d'Oslo qui entraînèrent l'assassinat d'Yitzhak Rabin et par la suite a permis l'essor du Hamas plutôt que de devoir négocier la moindre paix avec l'ensemble des Palestiniens dont il souhaite au contraire aujourd'hui la disparition. À un attentat suicide peut bien répondre en représailles une pluie de bombes indiscriminantes. On se trouve ainsi acculés devant cette vieille et sempiternelle question : Qui a commencé ? qu'il faudrait sans doute, aujourd'hui plus que jamais, tourner en une plus urgente : Comment en sortir ? Israéliens comme Palestiniens sont aujourd'hui comme hier face à l'indépassable question coloniale que les premiers, servant de poste avancé aux intérêts occidentaux, tentent de maquiller en conflit de civilisations : l'obscurantisme oriental contre les lumières occidentales. Avec l'un, Israël, qui use

et abuse de sa position de vainqueur en faisant fi de toutes les résolutions internationales portant sur ses multiples violations des droits de l'homme en invoquant, telle une 6 antienne, sa survie face à la menace arabe environnante. Et avec les autres, les Palestiniens, qui ne voient pas le bout du tunnel de l'exil dans les camps de réfugiés et qu'un quotidien fait d'humiliations répétées, aussi bien dans la bande de Gaza, en Cisjordanie qu'en Israël même, pousse à l'infléchissement irrépressible de leurs positions vers la seule voix des armes à des fins de libération collective, après que leur reconnaissance de l'existence intangible de l'État d'Israël comme préalable à toute discussion n'a pas été suivie d'une volonté réelle israélienne de cheminer vers la création de deux États. Benjamin Netanyahu a donc bien sapé les accords d'Oslo (13), quelque défavorables et imparfaits qu'ils aient pourtant été pour les Palestiniens. Il a bien aidé à la consolidation du Hamas (aujourd'hui à la fois son ennemi principal et son allié objectif dans sa détermination à se maintenir au pouvoir pour des raisons d'un agenda judiciaire personnel chargé et d'une volonté farouche de maintenir l'état de guerre permanent) afin de ne jamais devoir entendre parler, par la voix du Fatah, d'un règlement du conflit autour de la solution à deux États. Avec les accords d'Abraham, c'est en définitive la liquidation de la question palestinienne qu'il a cherché à obtenir avec la vassalisation d'un certain nombre de pays arabes et la complicité des États-Unis. Cependant que l'histoire est là qui nous informe en amont sur la responsabilité onusienne initiale dans l'échec de cette même partition initiée en 1947 car les Palestiniens d'alors n'avaient que peu goûté la décision du conseil de sécurité d'octroyer 55% du territoire au 1/3 de la population que représentaient les Juifs sur le territoire de la Palestine mandataire. Voici comment Scott-Baumann relate cette décision qui va pousser les Palestiniens à rejeter cette solution des deux États qui, à leurs yeux, offrait un blanc-seing aux Juifs sionistes afin qu'ils puissent continuer leur implantation de manière indéterminée. En dépit du fait que les Juifs ne représentaient qu'un tiers de la population et possédaient moins de 10 pour cent des terres, ils devaient se voir attribuer 55 pour cent de l'ensemble du territoire, y compris le désert du Néguev, peu peuplé. Un territoire accru a été attribué à l'État juif en partie pour qu'il puisse accueillir les réfugiés juifs bloqués en Europe (14).

1.2. Le caractère inédit du 7 octobre 2023 et ses conséquences

Ces conditions de déni total des droits les plus élémentaires des Palestiniens qui présidèrent à la naissance de l'État d'Israël se voient de nouveau réunies pour une deuxième grande rupture historique par l'attaque du 7 octobre 2023 perpétrée sur le sol israélien par le Hamas, le Djihad islamique (précurseur en matière de résistance armée prenant à rebours l'idée initiale du Hamas des années 80 de création au préalable des

conditions favorable à une société islamique vertueuse avant le combat contre l'occupant) et d'autres mouvements qui revendiquent la résistance à l'occupant israélien. Dès lors, peu, aussi bien parmi les politiciens qu'au sein des médias des puissances occidentales, se sont départis du « Israël contre le Hamas », comme seul et unique substrat par lequel devait être caractérisé et nommé un conflit vieux de 76 ans. Certes, le Hamas est au pouvoir dans la bande de Gaza depuis juin 2007. Mais, il l'est, rappelons-le, avec la bénédiction de Netanyahu qui préside à l'organisation logistique, avec les Américains, de l'acheminement des finances provenant de diverses sources (cryptomonnaie comprise) mais dont la plus notoire reste celle de Doha qui fut effective dès l'annonce du blocus de la bande de Gaza 7 par Israël en 2007. En effet, si le Qatar affirme soutenir les populations palestiniennes de Gaza touchées par ce blocus, il n'en reste pas moins factuel qu'il l'a fait dès l'accession du Hamas au pouvoir en tant qu'organisation politique forte d'une proximité idéologique avec l'Émirat. Cela explique également que ses dirigeants aient pu bénéficier d'un quartier général à Doha. Diplomatie internationale oblige, c'est ainsi que ce petit pays du Golfe apparaissait, après les attaques du 7 octobre, aux yeux du monde entier comme l'élément clé dans les négociations pour la libération des otages israéliens. S'agissant de cette attaque sans précédent du 7 octobre, le Hamas ne semble cependant pas reconnaître le caractère délibéré de ses troupes de s'en prendre directement aux civils bien qu'il admette, mais a minima, que des fautes ont pu être commises, les attribuant aussitôt à la seule impréparation de l'armée israélienne. Maybe some faults happened during Operation Al-Aqsa Flood's implementation due to the rapid collapse of the Israeli security and military system, and the chaos caused along the border areas with Gaza. <https://www.palestinechronicle.com/wpcontent/uploads/2024/01/PDF.pdf> Peut-être que certaines défaillances se sont produites pendant la mise en œuvre de l'Opération Al-Aqsa Flood en raison de l'effondrement rapide du système militaire et de sécurité israélien et du chaos causé tout au long des zones frontalières avec Gaza. Ce à quoi, Human Rights Watch répond en maintenant l'intentionnalité du Hamas de ne pas épargner les civils : Cependant, les recherches de Human Rights Watch réfutent l'affirmation du Hamas selon laquelle le 7 octobre, ses forces n'ont pas cherché à s'en prendre aux civils ; au contraire, cela faisait partie du plan dès le départ. https://www.hrw.org/fr/news/2024/07/17/questionset-reponses-lassaut-du-7octobre-commis-pardes-groupes-armes#_Toc172018799 Le doute n'est jamais permis sur le caractère abjecte d'une attaque qui ciblerait des civils dont la qualification de « crimes de guerre » doit être invoquée sans équivoque à chaque fois que les faits auront été avérés et qualifiés comme tels devant une juridiction internationale. Nombreux sont les Palestiniens eux-mêmes qui condamnent le recours à la violence contre les civils. Pour ne citer que deux exemples, c'est le cas d'Elias Sanbar, ancien ambassadeur de

l'Autorité palestinienne auprès de l'Unesco : « Les

Palestiniens, dans leur combat pour leurs droits, se réclament du droit international. Et celui-ci est clair : toute attaque contre des civils est un crime de guerre. Et d'ajouter néanmoins « Nous sommes également face à une guerre légitime contre une armée d'occupation [...]. S'attaquer à une armée d'occupation est parfaitement légitime. » (Propos recueillis par Benjamin Barthe, Le Monde, 12 octobre 2023). C'est également la position tenue par l'analyste politique Tareq Baconi qui, tout en appelant de ses vœux une refondation de la résistance sur les bases d'une structuration d'un réel projet politique même si celui-ci ne peut éviter la violence, déplore l'effusion de sang en-dehors de tout contrôle, à savoir le résultat d'une action de violence aveugle : « En fin de compte, la décolonisation, si elle veut être efficace, ne sera pas fondée sur des 8 effusions de sang et des meurtres de civils. Il s'agira d'un processus fondé sur le démantèlement d'une structure d'oppression. Et bien sûr, il y aura de la violence dans ce processus. Je ne pense pas qu'il y ait de lutte anticoloniale qui ne soit pas violente, mais il y a une différence entre la résistance armée et le type d'effusion de sang qui pourrait échapper à tout contrôle en l'absence d'un projet politique, idéologique et stratégique efficace. Et je pense que c'est le travail que nous devons faire : déterminer quel projet peut porter une stratégie efficace de décolonisation et la faire avancer. »

<https://www.contretemps.eu/hamas-mouvement-national-palestinien-historique>

Maintenant, il demeure non moins indubitable qu'Israël, par des représailles prenant les accents de la vengeance, a perpétré au lendemain du 7 octobre et continue de perpétrer des « crimes de guerre » commis sur les populations civiles palestiniennes de la bande de Gaza au nom d'un principe ritualisé : Israël a le droit de se défendre. De même qu'il n'y a pas de degrés dans l'horreur (un mort, de quelque côté qu'il eût à être déploré, est un mort de trop), la disproportionnalité de la riposte, surtout quand elle est systématisée dans le temps et l'espace, relève elle-aussi de la même violence aveugle avec la particularité aggravante d'être perpétrée par un État qui se dit démocratique contre un territoire à très grande densité de population qu'il occupe et dont tous les observateurs s'accordent à décrire comme une prison à ciel ouvert.

2. La philosophie promotrice d'une paix perpétuelle parmi les êtres humains

La philosophie des Lumières ne pose-t-elle pas la raison comme devant être le projet de l'Homme moderne ? Elle est même poussée au plus loin par Emmanuel Kant qui voit, forgée dans les fondements de la race humaine, la nécessité d'une éthique transgénérationnelle qui doive surplomber et transcender l'individu pour toucher à l'espèce tout entière. La raison dans une créature est une faculté d'élargir les règles et les buts de l'utilisation de tout son pouvoir bien au-delà des instincts naturels [...] Puisque la Nature n'a fixé qu'une courte période pour sa vie, elle (raison) a besoin d'une série de générations peut-être impensables, chacune d'entre elles transmettant sa propre

illumination à son successeur afin d'apporter enfin les graines de l'illumination à ce degré de développement dans notre race qui est complètement à la finalité de la Nature. (Kant, 1784). En raison même de l'état de guerre perpétuelle entre les nations, il fut envisagé de chercher les conditions d'atteindre à front renversé celui d'une paix perpétuelle parmi les humains. Voici comment Émeric Crucé débutait la préface à son *Nouveau Cynée* (15) : La paix est un sujet trivial, je le confesse, mais on ne la pourchasse qu'à demi. Quelques-uns y exhortent les princes chrétiens, afin que par leur union ils se fortifient contre leur ennemi commun ; et même un fameux personnage a montré 9 les moyens d'exterminer les Turcs dans quatre ans ou environ, et plusieurs autres belles conceptions qui sont fort aisées à mettre par écrit. Il y en a qui limitent encore plus leur style, ils donnent des inventions pour policer et enrichir leur pays, et se soucient si peu des étrangers, qu'ils estiment une prudence politique de semer parmi eux des divisions, afin de jouir d'un repos plus assuré. Mais je suis bien d'un autre avis, et me semble quand on voit brûler la maison de son voisin qu'on a sujet de crainte, autant que de compassion, vu que la société humaine est un corps, dont tous les membres ont une sympathie, de manière qu'il est impossible que les maladies de l'un ne se communiquent aux autres (Crucé, 1909 : 7). Une telle position qui, dans les principes mêmes qui la sous-tendent, s'oppose à l'idée selon laquelle la paix devrait se conclure « entre amis », condition nécessaire pour ensuite, but ultime, s'engager, dans un jeu d'oppositions irréconciliables, dans la guerre contre ceux qui sont identifiés comme les « ennemis communs ». Tel est en tout état de cause le leurre d'une « paix » au rabais qui, dès lors qu'elle signifie « liguons-nous contre l'élément exogène et extérieur à nos valeurs », se mue en une croisade ininterrompue dans laquelle précisément la paix se dispute à une guerre devenue perpétuelle. Pierre Dubois (16) ou Georges de Podiebrad (roi de Bohême) qui en appelait en 1464 à une confédération des princes européens contre les Turcs en sont de parfaits exemples. Ce ne sont guère les situations analogues qui nous manqueraient aujourd'hui et qui incarneraient parfaitement ce qui est maintenant largement médiatisé sous le nom de clash ou guerre des civilisations. Ainsi cette déclaration d'Ariel Sharon, chef du gouvernement israélien, qui tente de justifier l'offensive militaire israélienne dans les territoires palestiniens occupés : Nous devons les [Palestiniens] frapper. Nous devons leur infliger des pertes sévères et ils comprendront qu'ils ne peuvent continuer à utiliser la terreur et à réaliser leurs objectifs politiques. (17) Avi Shlaim, dans sa tribune, évoquait, déjà en 2002, la politique conduite par Israël de conquête territoriale systématique et des méthodes violentes utilisées par Sharon pour y parvenir. Selon Shlaim, Sharon a recours au même terrorisme qu'il s'empressait de dénoncer chez les Palestiniens : « Mais le terrorisme – usage de la violence contre les civils pour des objectifs politiques – est une technique de guerre que Sharon a souvent utilisée dans le cours de sa violente et sanguinaire carrière » (18).

Toujours selon Shlaim, Sharon était à l'origine du village jordanien Qibya réduit en ruine en 1953 (45 maisons détruites et 69 habitants tués) et des tueries des camps de réfugiés Sabra et Chatila (1982) perpétrées par les milices phalangistes libanaises avec le concours de l'armée israélienne.

3. La politique du double standard et la disproportionnalité de la réponse

Force est de constater que l'agenda politique de Sharon fut donc en tous points de vue comparable à celui que met en œuvre son homologue Benjamin Netanyahu depuis son accession au pouvoir et plus sûrement encore depuis l'attaque du 7 octobre 2023 par le Hamas. Comme pour ce dernier, la "guerre contre le terrorisme" est le levier principal pour ne pas dire le prétexte qui va justifier une volonté d'extermination des Palestiniens. Comme pour lui, miner l'autorité palestinienne et organiser le chaos au sein de ses rangs afin d'éradiquer tout interlocuteur susceptible de mener la lutte sur le terrain de la reconnaissance de l'entité palestinienne souveraine et à terme le forçage à la solution des deux États (tel que le prévoyait à minima les Accords d'Oslo), servent l'objectif ultime : l'expulsion des Palestiniens, provoquant ainsi une deuxième nakba propice à l'établissement d'un État confessionnel vidé de tout élément exogène. Démanteler l'autorité [palestinienne] conduirait au chaos, à l'instabilité et à la violence endémique. Cela ne servirait pas les intérêts de la sécurité israélienne mais cela pourrait fournir le prétexte que Sharon recherche pour réoccuper la Cisjordanie, pour continuer une annexion rampante et « transférer » une partie de ses habitants vers les pays arabes voisins. Ce n'est pas la paix que Sharon recherche avec les Palestiniens mais leur reddition et expulsion. Le seul langage qu'il connaît est celui de l'oppression et de la force brute. (19) Il faut noter qu'au moment où Ariel Sharon tenait ce discours martial, il avait à faire face à une opinion publique israélienne qui était, selon les sondages, à 73% favorable à une paix globale, autrement dit à l'établissement d'un État palestinien souverain car elle voyait là la seule solution viable pour la restauration de la paix. Sharon invoque, tout comme Netanyahu, le droit d'Israël de se défendre contre la terreur. Le recours à la force, dans sa dimension la plus disproportionnée, est de ce fait légitimé par l'affirmation selon laquelle les Palestiniens seraient tous des terroristes en puissance. Nous y revenons : la guerre contre le terrorisme qui se résume par une visée moralisante de la guerre du bien contre le mal, assez commode pour évacuer toute idée de justice sociale et politique. Le recours au bestiaire, alors même que l'on feint de le découvrir, a au contraire toujours été là, autrement amplifié aujourd'hui par les nouveaux médias en ligne et les médias dits mainstream (notamment ceux d'une information en continue), sous cette catégorisation générique : la civilisation contre la barbarie. Ainsi l'emploi récent par Yoav Galant, l'ex-ministre israélien de la défense, du terme « animaux humains » entérine le processus ancien qui consiste à tout faire pour déshumaniser les Palestiniens. D'autres en leur temps ont eu largement recours à l'animalisation de ces

mêmes Palestiniens, les traitant de cafards : «

Lorsque nous aurons colonisé le pays, il ne restera plus aux Arabes que de tourner en rond comme des cafards drogués dans une bouteille », (Rafael Eitan ex-chef d'état-major et ex-vice-premier ministre israélien, New York Times, 14 avril 1983), de bêtes et de criquets « Les Palestiniens sont des bêtes qui marchent sur deux pieds », « des criquets qui devraient être écrasés », (Menahem Begin, ex-Premier ministre, 1982) ou de « serpents » par le grand rabbin sépharade ultranationaliste Ovadia Yosef qui ajoutait, lui le natif de Bagdad, « qu'il est écrit dans le Talmud que Dieu a regretté d'avoir créé les Arabes » (Danièle Kriegel, Le Point, 8 octobre 2013). Mais, rappelons-le, c'est qu'Israël a le droit de se défendre, phrase proférée comme une antienne au mépris du droit international qui, en l'espèce, dit tout à fait autre chose. En effet, Israël en tant que puissance occupante a surtout le devoir de protéger les populations occupées auxquelles revient légitimement le droit de se défendre par tous moyens susceptibles de conduire à leur libération. Il est tout aussi vrai que le droit international ajoute que le colonisé, dans les moyens qu'il met en 11 œuvre pour parvenir à son émancipation, ne doit pas avoir recours à l'attaque indiscriminée de populations civiles. Or, si le Hamas porte la responsabilité de la méthode terroriste qu'il a choisi d'utiliser contre des populations civiles et qu'il sera sans doute appelé à en répondre, il n'en reste pas moins vrai que la « riposte » de la puissance occupante ne doit en aucune façon être disproportionnée au point qu'elle puisse confiner à de la vengeance, elle aussi interdite par le droit. En d'autres termes, au regard du droit international, Israël subissant l'attaque du Hamas a le droit de cibler cette organisation par les moyens militaires qu'il juge nécessaires de déployer mais ne peut s'attaquer à son tour de manière indiscriminée aux populations civiles. Si le Hamas s'est rendu coupable de « crimes de guerre » envers des civils, seule une justice internationale indépendante pourra en réunir les faits exacts (20), en déterminer les responsabilités et par suite les qualifier juridiquement. Les autorités palestiniennes, notamment l'OLP sous la présidence de Yasser Arafat lui-même, ont d'ailleurs déclaré publiquement en 1988 renoncer au terrorisme dans la foulée de la proclamation de l'établissement de l'État palestinien et la reconnaissance à Israël le droit à l'existence. Des figures intellectuels ou diplomates tels qu'Edouard Saïd, Elias Sanbar ou Leila Shahin ont toujours condamné le terrorisme. Elias Sanbar de répondre en 2008 à Alain Finkielkraut sur la question du terrorisme du Hamas lors d'un entretien croisé « Je vous donne volontiers acte du fait que, du côté palestinien, les condamnations des actes terroristes devraient être plus tranchées. Quand on s'en prend aux civils, il n'y a pas de circonstances atténuantes » (21). L'historien palestinien Rashid Khalidi écrira ceci : « Were Hamas and Islamic Jihad also responsible for potential war crimes by targeting a civilian population? Leaving aside the vital distinction between force employed by an occupying army and that utilized by groups among the occupied people,

all combatants are required to obey the laws of war and other provisions of international law [...] Still, the death of several dozen civilians in Israel over the years from 2008 to 2014 very likely rises to the level of war crimes » (Khalidi, 2021: 226-227). « Le Hamas et le Jihad islamique sont-ils également responsables de potentiels crimes de guerre en ciblant une population civile ? En laissant de côté la distinction vitale entre la force employée par une armée d'occupation et celle utilisée par des groupes parmi la population occupée, tous les combattants sont tenus d'obéir aux lois de la guerre et aux autres dispositions du droit international [...] Pourtant, la mort de plusieurs dizaines de civils en Israël, au cours des années 2008 à 2014, a très probablement atteint le niveau de crimes de guerre ». De l'autre côté, chacun peut mesurer l'ampleur de la « riposte » israélienne au lendemain du 7 octobre. Dans sa réponse sanglante sur le plan militaire (bombardements incessants des populations civiles forçant leur évacuation d'une zone à une autre (22) et destructions systématiques du bâti, y compris des lieux sanctuarisés tels que des hôpitaux ou ceux dotés d'une forte valeur symbolique tels que des sites patrimoniaux ou des universités) et politique (déclarations sans ambiguïté de son personnel politique aux commandes du gouvernement (23) dans le sens d'une déshumanisation des Palestiniens), le gouvernement de Netanyahu se livre à ce qui s'apparente à un « nettoyage ethnique » (24) qui, aussi longtemps que durera le siège de la bande de Gaza, pourrait revêtir, selon 12 les instances internationales, tous les signes d'une caractérisation « génocidaire ». Israël a, depuis cette date du 7 octobre, manifesté sa détermination, non pas uniquement à « éradiquer le Hamas » mais à porter un coup suffisamment dur à l'ensemble de la population palestinienne qui aurait pour conséquence de réduire à néant toute voie d'accès à sa résistance contre l'occupant, pire, de la faire « disparaître » (25) en organisant son « invisibilisation », espérant ainsi avoir réglé définitivement la question de sa revendication territoriale (26). Il est par ailleurs à noter que deux arguments diamétralement opposés s'affrontent : d'un côté, le gouvernement israélien justifie ses attaques de civils dans les territoires occupés, arguant que ceux-ci serviraient de « boucliers humains » aux opérations du Hamas. Or, cet argument semble porter en lui sa propre contradiction tant le constat des observateurs extérieurs est sans ambiguïté : « Avec 12.300 victimes, la guerre à Gaza a tué plus d'enfants en quatre mois qu'en quatre ans de conflits à travers le monde, selon l'Agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), qui dénonce « une guerre contre les enfants » dans l'enclave palestinienne » (27). S'agissant de la question des « otages », les Palestiniens affirment de leur côté que les milliers de prisonniers faits par Israël, du fait même du caractère arbitraire de leur arrestation puis de leur détention sans qu'ils puissent bénéficier d'un procès équitable, devraient eux aussi être considérés comme des « otages » du système répressif de l'État hébreu. Il est dès lors assez patent de voir combien les positions dans

un conflit d'une telle longévité demeurent irréconciliables et qu'elles sont imputables à la seule situation coloniale. Pourtant, Crucé nous en avertit, accordez les gens politiquement sur les bases saines de la justice et ils ne demanderaient qu'à s'accorder humainement : Car comment est-il possible, dit quelqu'un, d'accorder des peuples qui sont si séparés de volonté et d'affection, comme le Turc et le Persan, le Français et l'Espagnol, le Chinois et le Tartare et le Juif ou le Mahométain ? Je dis que de telles inimitiés ne sont que politiques et ne peuvent ôter la conjonction qui est et doit être entre les hommes. (Crucé, 1909 : 19). Dans le court passage de fiction qui suit, le personnage Azouz, un jeune franco-maghrébin, se fait passer pour un Juif pour éviter de devoir entrer en hostilité avec certains de ses camarades de classe car, sous d'autres latitudes et sur d'autres théâtres de conflictualité, deux peuples se battent et qu'il lui faut prendre position. Usant de la stratégie de la ruse et de l'humour, il se ménage une porte de sortie qui rappellent aux uns et aux autres l'inanité de leurs inimitiés. Je suis juif ! dis-je, convaincu. Les deux Taboul [deux frères présentés comme juifs et dont l'un est son camarade de classe] manifestent leur satisfaction. Je savais qu'ils étaient juifs, car, à la télévision on n'entend plus parler que de la guerre des Six Jours entre Arabes et Israéliens. D'ailleurs, fréquemment, l'aîné traite son frère de « sale Arabe » lorsqu'il veut l'injurier le plus gravement possible. C'est comme Bouzid [père d'Azouz] lorsqu'il nous traite de « juif » tout court, à la maison. Lui ne rajoute pas l'indice d'hygiène. (Begag, 1985 : 189). Il reste qu'un projet de résolution d'un conflit ne pourrait aboutir sans une réelle volonté politique des parties en présence. Telle fut la réflexion de l'abbé de Saint-Pierre qui nous indique, si besoin était, que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. L'inégalité des forces 13 belligérantes au Moyen-Orient ne sera jamais de nature à favoriser la désescalade. Seule une instance internationale garante de la justice pour tous pourra garantir la normalisation des relations entre Israéliens et Palestiniens. Or, ceux-là sont divisés, peu disposés au dialogue et poursuivant des objectifs opposés – l'un voulant l'expansion territoriale indéterminée ; l'autre la garantie de son espace propre – et tant que l'intérêt commun n'est pas à l'ordre du jour, l'on aboutit inéluctablement à un dialogue de sourds. Car pour assurer une paix réelle, il faudrait que les souverains aient pris entre eux des mesures précises pour empêcher, par une crainte suffisante et salutaire, celui qui se croyait le plus fort de reprendre les armes pour réaliser par de nouvelles victoires et conquêtes sa nouvelle ou ses anciennes prétentions. (De Saint-Pierre, 1713 : 18) De quelle manière s'est dessiné peu à peu l'objectif politique du général Ariel Sharon durant les années 2000, puis celui, aujourd'hui en 2024, de Benjamin Netanyahu sinon par leur volonté commune de détruire coûte que coûte toute ressource palestinienne qui soit de nature à amener les deux parties à la table des négociations ? De proche en proche, la bantoustanisait la population palestinienne, étouffée qu'elle est par la

colonisation israélienne de plus en plus agressive en Cisjordanie, vise à sonner le glas de toute résistance de celle-ci. En tout état de cause, il ressort que travailler militairement à l'échafaudage du Grand Israël revient de facto, et de manière quasi mécanique, à pousser les Palestiniens hors du champ de vision, partant, les faire disparaître. Méditons un instant sur cette réflexion de l'abbé de Saint-Pierre : Or, ceux qui pensaient perdre par le traité ne voulaient pas consentir à prendre des mesures pour la rendre [la paix] parfaitement durable, puisqu'ils ne considéraient pas alors comme des compensations très profitables à leurs prétentions les grands avantages qu'ils auraient tirés d'une paix parfaitement inaltérable. (De Saint-Pierre, 1713 : 19) Le prince Abdallah d'Arabie Saoudite a proposé un plan de règlement global du conflit israélo-palestinien à Beyrouth au Liban en 2002 (28), ville à laquelle se rendra la Syrie non point dans un but louable de contribuer à la conclusion de cette paix tant recherchée mais pour y torpiller toute chance qu'une telle initiative puisse aboutir. Il y a là comme une cruelle ironie du jeu des positionnements géostratégiques qui consiste à se rendre à un sommet pour la paix en se proposant secrètement d'y emmener la guerre. S'impose alors le clair-obscur de cette image dite de Real politics : Les Syriens qui n'aiment guère les Égyptiens (qui ne sont pas venus à ce sommet) qui n'aiment guère les Saoudiens qui ont à cœur de se faire pardonner leurs démêlés avec les Américains qui les soupçonnent de servir de base arrière au terrorisme international, et pour finir, tout ce beau monde qui a opportunément oublié qu'il s'agit d'un drame humain ayant en ce temps-là déjà de plus en plus les allures d'une tragédie humanitaire. En somme, encore une fois, c'est la montagne qui accoucha d'une souris. Et les Palestiniens dans tout cela ? L'image d'un Yasser Arafat assiégé par les blindés israéliens dans un camp retranché à Ramallah (siège du gouvernement de la Palestine) fit le tour du monde. Ce qui permit de jeter une lumière crue sur les intentions affichées au grand jour d'un gouvernement Begin-Sharon va-t-en-guerre. José Garçon, dans le journal Libération, de regretter : 14 Le sommet devait être historique, car axé sur les conditions d'une paix du monde arabe avec Israël. Il restera celui où les dirigeants arabes n'ont même pas réussi, comme c'est généralement le cas, à préserver les apparences d'un soutien aux Palestiniens [...] En empêchant Yasser Arafat de s'adresser à ses pairs par satellites, le couple Beyrouth- Damas – car on imagine mal les Libanais agir sans leur puissant tuteur syrien – n'a pas seulement créé le chaos [...] Ils (les dirigeants arabes) ont signifié que le soutien aux « frères » palestiniens – dont on oublie qu'il était l'objectif premier de cette rencontre – passait après les intérêts des pays clés de la région. (Libération, 28 mars 2002). Face au rêve hégémonique syrien qui se ressent de la perte du Golan, Ariel Sharon puis Netanyahu se sont succédé à eux-mêmes. Le premier fut, de notoriété publique, le sinistre artisan des massacres perpétrés dans les camps de réfugiés palestiniens (29). Après cela, il pouvait bien être l'homme de la provocation permanente

(celle de l'esplanade des mosquées de Jérusalem le 28 décembre 2000, pour ne citer qu'un exemple). Le second bombarde aveuglement et sans discontinuer les populations civiles de Gaza en jurant ne s'occuper que du Hamas. Si Charles Pasqua, en France, a lancé cette phrase à l'issue des attentats parisiens de 1986 « on va terroriser les terroristes », il est des conflits, comme celui qui oppose Israéliens et Palestiniens, où les civils se voient désormais, au mépris du droit international, terrorisés en lieu et place des terroristes. Qui pouvait conduire une résolution de paix et d'arbitrage jusqu'à son terme sinon une organisation qui transcende les nations ? L'ONU pouvait être cette instance-là. Or, il est aujourd'hui à craindre que sur le terrain des hostilités militaires, elle ne soit bien incapable de faire taire le bruit des armes.

4. L'ONU, la grande muette

Devant cette réalité de tension paroxystique entre les deux belligérants, n'est-il pas urgent qu'une force d'interposition soit enfin mise sur pied ? Certes, l'histoire est là qui nous commande de ne pas céder à l'angélisme. Une paix qui se fera sous les bombardements continuels des populations civiles confinées dans un territoire-prison ne conduit qu'à la paix des cimetières. La prison que constitue la bande de Gaza pour les Palestiniens n'est pas une prison. Elle est bien pire par cela même qu'il n'y est même pas permis de rêver à l'évasion. L'illusion du ciel ouvert qui la caractérise en constitue paradoxalement toute la chape de plomb. Les bombardements incessants et le boycott des produits de survie (eau, électricité, denrées alimentaires, essence) ont fait le reste. Or, cette force d'interposition ne vient pas. L'ONU aurait pu être cette instance suprême qui ait légitimité à l'incarner. Mais elle est victime d'elle-même. Prisonnière d'un ordre nouveau qui lui a, certes, donné naissance mais qui l'a vite inféodée aux puissances qui ont présidé à sa création aux lendemains de la seconde guerre mondiale. L'ordre nouveau s'y auto-protège au point qu'il n'a souvent pas été possible de rendre la justice quand les principes mêmes de cette justice, indifférenciée dans son essence et ne souffrant d'aucun double standard, entrent en conflit avec des intérêts particuliers. L'ONU, au travers de son conseil de sécurité, sera le théâtre de résolutions tantôt autorisant le recours à la force militaire menée par des coalitions dont l'agenda est bien 15 souvent politico-idéologique et économique qu'humanitaire et pacifiste. Il y eut l'Irak de la première guerre du Golfe (1990) avec une coalition autonome qui battait pavillon américain. Il y eut le précédent libyen – vote du 17 mars 2011 de la résolution 1973 du conseil de sécurité – qui fut vite dévoyé par la France, La Grande-Bretagne et les USA, pays engagés militairement sur le terrain. Ceux-là en ont subverti le caractère premier (30) au profit d'une véritable guerre destinée à provoquer un changement de régime en Libye. Kadhafi déchu et lunché jusqu'à la mort, non seulement la digue de

protection contre le djihadisme prospérant alentour fut rompue mais cela a aussi permis subséquemment la déferlante migratoire. Que dire de l'Afghanistan combattue au nom du terrorisme durant 20 ans et qui a fini de voir la dernière puissance sur place, les États-Unis, le laisser entre les mains des ennemis d'hier, les Talibans, en août 2021 ? L'Irak (2003) constituera sans doute un précédent à mettre au crédit de l'ONU (la France s'y est distinguée par la voix de son ministre des Affaires Étrangères, Dominique De Villepin) mais le fait de voir les USA ouvertement la menacer dans son existence même par le gouvernement George W. Bush en disait déjà long sur sa capacité à faire autorité aux yeux du monde. Aujourd'hui, l'ONU affiche à la vue de tous son impuissance à mener une seule résolution de cessez-le-feu jusqu'à son terme relativement à l'urgence que commande le conflit actuel entre Palestiniens et Israéliens du fait du droit de veto exercé de manière systématique par les États-Unis (alliés historiques de l'État hébreu), d'une part, et du soutien inconditionnel de l'Europe à la politique génocidaire conduite par Benjamin Netanyahu contre la population palestinienne. Il est ainsi patent de constater qu'en plus des deux puissances européennes membres du conseil de sécurité dont le siège est permanent (La France et la Grande Bretagne qui ont un lien historique avec cette région), la quasi-totalité des gouvernements des démocraties européennes, à la différence de leurs sociétés civiles respectives, font en la circonstance montre d'un silence assourdissant sur la violation des droits humains à l'encontre des populations civiles palestiniennes, aussi bien à Gaza, en Cisjordanie et désormais au Liban. Les armes ont parlé et continue donc de parler. Depuis les années 2000, il n'y a eu de cesse de constater l'escalade de la violence, repoussant toujours plus loin les limites de l'innommable, une longue procession de corps à pleurer, à enterrer toujours. Entre le mont des Oliviers et Jérusalem, une courte vallée sépare les deux collines. Ses pentes sont des cimetières millénaires, l'un juif et l'autre musulman, en un face-à-face paisible par lequel s'établit la continuité historique de ces lieux. Les morts ne se mélangent guère, semble-t-il, mais ils s'admettent, et paraissent même se donner la main pour parvenir à la Ville Sainte. (Kahn, 2002). Ainsi donc sommes-nous réduits à la paix des morts (Kant) à défaut de celle des vivants. Rousseau en appelait à cette force d'interposition qu'il nommait « force coactive » car il pressentait que le devoir du plus fort aurait peu de chance de prévaloir. Que mille événements fortuits pouvant changer et modifier les uns et les autres dès qu'il y a société, il faut nécessairement une force coactive qui ordonne et concerte les mouvements de ses membres, afin de donner aux communs intérêts et aux engagements réciproques la solidité qu'ils ne sauraient avoir par eux-mêmes. (31) 16 L'ONU n'est pas une idée nouvelle. Et c'est précisément en raison même de l'antériorité du projet d'une paix juste et durable parmi les nations – duquel elle pouvait tirer sa quintessence – qu'elle a failli. Rousseau précisera sa pensée : Mais il faut pour cela que cette confédération soit

tellement générale, que nulle puissance considérable ne s'y refuse ; qu'elle ait un tribunal judiciaire qui puisse établir les lois et les règlements qui doivent obliger tous les membres ; qu'elle ait une force coactive et coercitive (c'est nous qui soulignons) pour contraindre chaque état de se soumettre aux délibérations communes. (Rousseau, 1780-89). Après la Conférence Internationale de la paix en 1899, la Société des Nations (SDN) après la première guerre mondiale en 1919, L'ONU viendra après la seconde guerre mondiale jeter de nouveau les bases d'une instance internationale garante de la paix entre les peuples. Or, ces organisations n'ont jamais eu les moyens de leurs politiques successives. Certes, des résolutions ont été votées, des soldats ont même été envoyés au Sud Liban (les fameux casques bleus représentant une force multinationale d'interposition et la Finul aujourd'hui ciblée par des tirs de l'armée israélienne). Au reste, les soldats de l'ONU ont été maintes fois pris pour cibles car, avant d'être au service d'une coalition internationale, les belligérants voient en eux d'abord des Français, Britanniques ou des Américains. Ces pays sont considérés par ailleurs comme en partie responsables du conflit. En d'autres lieux, le contingent français sous le haut patronage de l'ONU, va être pris à partie par la population Kossovar, l'accusant d'intelligence avec les Serbes. Ne disposant pas de sa propre force, l'ONU, en faisant appel à des pays particuliers, prend ainsi ce risque de paraître servir ces derniers. Elle s'est particulièrement illustrée par son incapacité à faire respecter ses résolutions au sujet du conflit israélo-palestinien, considéré maintenant comme l'un des plus vieux conflit au monde. Malgré le non-respect de la résolution 181 (partition de la Palestine en deux États, palestinien et israélien, et la résolution 194 (qui établissait clairement le droit au retour des réfugiés de 1948), l'ONU a néanmoins décidé d'accepter et de reconnaître, sans contrepartie, l'État d'Israël proclamé par Ben Gourion en 1948 et admis comme pays membre en 1949. Il est dès lors difficile de ne pas voir une corrélation entre la shoah et la mauvaise conscience des Européens. Axel Kahn n'avait pas de doute sur cette responsabilité historique de l'Occident : En fait, depuis l'Empire romain, au temps des croisades comme au XXe siècle, c'est l'Occident, fort de sa bonne ou mauvaise conscience, qui sema là-bas [au Proche Orient] les germes du malheur. Le succès du sionisme, à la fin du XXe siècle et entre les deux guerres, dut en effet beaucoup au développement de l'antisémitisme et aux pogroms en Europe centrale et en Russie. L'inconcevable de la Shoah fit le reste. Par deux fois donc la chrétienté chassa les Juifs vers le Sud [...] C'est ainsi que se retrouvèrent, sur la terre minuscule de Palestine, des communautés de laisséspour-compte, de victimes niées, dominées, méprisées, égorgées...des Juifs de partout, et les Palestiniens. (Kahn, 2002). Il faut ajouter que les « succès » du sionisme dont fait état Axel Kahn ont consisté pour tout dire à déplacer vers le Sud le drame réel des Juifs en terre chrétienne mais que ces communautés de 17 laissés-pour-compte ne se sont pas retrouvées pour une coexistence

pacifique mais que, on peut le regretter, l'une a décidé de se séparer de l'autre en la poussant vers un exode sans retour (32). En relisant la proposition de Rousseau, l'on réalise que l'ONU ne peut être, en l'état actuel des choses, cette force qui exercera la coercition nécessaire sur les contrevenants à sa politique de paix. Elle ne le peut et pourtant, aussi aporétique que la situation puisse paraître, elle demeure la seule à devoir le faire. Elle se montre courageuse et volontaire pour soulager des souffrances liées çà et là à des catastrophes naturelles, au sort des réfugiés de tous conflits, à la question de l'éducation et de la santé mais son talent d'Achille reste le conflit armé. Tout au plus – et c'est naturellement toujours un plus qu'un moins – formule-t-elle une déclaration d'un soutien verbal et une dénonciation de crimes non suivies d'effet. Ainsi le secrétaire général de cette organisation Kofi Annan peut bien suggérer en 2002 une force d'interposition multinationale pour ensuite se décharger sur les USA dont il définit le rôle comme étant celui de la nation-cadre. Pas de casques bleus donc mais ce qu'il appelle une tierce partie, « une force comme celle, par exemple déployée actuellement en Afghanistan » (33). Or, chacun pouvait savoir que cette force en Afghanistan était conduite par les États-Unis qui y menaient une guerre de civilisation, celle du bien contre le mal, de l'Occident contre l'Orient et qui sera ensuite déclinée sous l'administration Bush en Irak en un maître concept Axis of evil, l'axe du mal. Chacun a pu constater la charge qui a été menée récemment par le gouvernement de Netanyahu contre le secrétaire général actuel, António Guterres, à la suite de sa déclaration de soutien au peuple palestinien. Sur le terrain et après chaque brasier, chaque flambée de violence, l'ONU voit son rôle réduit à celui d'envoyer des « observateurs » qui reviennent, comme souvent, avec des rapports qui ne sont généralement pas suivis d'effet. C'est donc au sein de cette organisation internationale et sous son autorité que se succèdent les vétos des uns et des autres de ses membres permanents, au gré des intérêts tout particuliers qui les animent mais in fine au mépris de la paix internationale. Il reste que le caractère génocidaire des bombardements menés par Tsahal depuis le 7 octobre, la mise à jour de la nature indiscriminante des attaques (femmes, enfants, hôpitaux, ambulances et le bâti dans son entier), l'interdiction faite aux organisations humanitaires de pouvoir apporter les premières aides aux populations civiles privées de tout ainsi que celle qui a vu la presse internationale empêchée d'entrer sur le territoire quand dans le même temps la presse locale fut, elle, décimée (130 tués à Gaza) car les journalistes sont directement ciblés (34), a eu pour effet de réveiller l'opinion publique mondiale qui refuse en masse l'abjection de crimes contre l'humanité commis contre les populations civiles palestiniennes. Des instances politiques imperméables à toute propagande car porteuses d'une mémoire vive (l'Afrique du Sud) ont décidé d'agir. C'est ainsi que, de proche en proche, la voix du refus et de la dignité humaine ont permis au droit international de revenir au-devant de la scène et de prévaloir

de nouveau. En dépit ou peut-être à cause du soutien inconditionnel de l'Occident (pouvoirs politiques et médias) au gouvernement israélien, la Cour Pénale Internationale (CPI) vient de lancer (21 novembre 2024) un mandat d'arrêt international contre Benjamin Netanyahu et son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant pour « crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ». Ce mandat qui vise également un membre du Hamas (Mohamed Deïf tué le 13 juillet dernier selon l'armée israélienne) est le premier signe significatif dans la voie de restauration de la justice internationale qu'il nous appartient de saluer avec force et espoir. Il revient maintenant aux 124 États membres de la CPI de faire appliquer le droit et prouver ainsi au monde qu'ils sont véritablement du côté de la paix et non de la barbarie. 18 Il reste une question : l'ONU est-elle malade de son inféodation à un ordre international qui lui est dicté par les puissances dominantes ? En tout cas, tel est le sentiment d'Omar Barghouti (cofondateur de la campagne BDS pour le boycott des produits issus des colonies juives) qui préconise en l'espèce rien de moins que sa « décolonisation » et qui suggère dans la foulée sa « délocalisation » vers le Sud. Il avance à cet égard l'Afrique du Sud, devenue le grand exemple pour les Palestiniens dans leur lutte de libération nationale (35).

5. Conclusion : déjà, les nouveaux internationalistes

Nous empruntons volontiers ce titre à Isabelle Avran (Avran, 2002), pour ce qu'il dit indirectement sur la philosophie des Lumières : « There are great Advantages in travelling and nothing serves more to remove prejudices » (36). Devant l'impuissance des politiques, des membres de la société civile, des travailleurs, des intellectuels, des étudiants, des membres d'associations avaient décidé durant les années 2000 de s'investir en prodiguant toute l'aide dont ils étaient capables pour aider, sinon à la résolution du conflit israélo-palestinien du moins à voir par eux-mêmes et à témoigner de ce qu'ils avaient vu. Ces nouveaux ambassadeurs de la paix avaient un point commun : perte de confiance en tout discours politicien et avaient comme objectif de faire quelque chose pour ne pas rester les bras croisés. C'étaient des volontaires internationaux qui avaient compris l'urgence de la participation citoyenne pour ne pas laisser le terrain d'expression aux seules hostilités militaires. Isabelle Avran écrivait : Plusieurs milliers de volontaires d'Italie, de Belgique, des Pays-Bas, du Danemark, de Grande-Bretagne, de France, du Canada, des États-Unis, etc., ont participé à ces missions. Paysans, journalistes, animateurs sociaux, médecins, jeunes de banlieue, éditeurs, artistes, avocats, élus locaux, militants de mouvements contre la mondialisation libérale, syndicalistes, représentants des Églises, ils entendent observer, témoigner, contribuer localement à la protection des Palestiniens [...] Ils participent aux manifestations pacifiques palestiniennes – et parfois israélo-palestiniennes – pour la fin de l'occupation

» (Avran, 2002). En France, alors même qu'une offensive médiatique de polarisation du débat sur la question israélo-palestinienne (en faveur de l'un ou l'autre) n'a jamais atteint un tel degré d'exacerbation, il est assez significatif de constater que cette même société civile est toujours là, plus de vingt ans après, qui tente courageusement le dépassement des clivages. En dépit d'un véritable pilonnage du débat public par des postures délibérément réductrices telles que forcer de manière systématique tout intervenant public qui exprime des sympathies pour la cause palestinienne à répondre par oui ou par non à la question « Le Hamas est-il une organisation terroriste ? », parasiter toute réflexion saine et profonde de la genèse du conflit par une accusation « d'islamo-gauchisme » immédiatement agrémentée d'un rituel « Untel est-il antisémite, oui ou non ? » (37), il y a tous ces groupes de réflexion intercommunautaires, toutes ces amitiés judéo-musulmanes, tous ces intellectuels, artistes, universitaires qui ont choisi de mener le combat de la fraternité et celui du pacifisme. La haine et la violence naissent souvent de l'ignorance. C'est ainsi que David Hume a 19 fois plus que jamais raison de parler du voyage formateur, voyage sous toutes ses formes : celui de l'éducation citoyenne, celui des livres, du débat serein et contradictoire, celui des idées et de l'insatiable écoute mutuelle. Chacun ressent aujourd'hui la nécessité d'une solution négociée qui ne peut voir le jour que sous les auspices d'une véritable organisation internationale (ONU) débarrassée de l'arbitraire de son conseil de sécurité dont on mesure à chaque crise politique majeure le poids des intérêts personnels qui s'y jouent. Le droit international des peuples à disposer d'eux-mêmes tant invoqué mais jamais appliqué ne peut prévaloir qu'à la condition de la création d'une force coactive qui puisse prévenir de toute inféodation particulière. Répétons tout en le regrettant l'impuissance des casques bleus, envoyés par des pays particuliers, à contenir les conflits à travers le monde. Les Palestiniens et tous les autres « damnés de la terre », en plus de leur lutte propre conjuguée à celle de ceux qui se réclament de la justice pour les soutenir, ne peuvent s'affranchir du joug colonial qu'à cette seule condition d'une gouvernance mondiale des conflits avec des instances juridico-politiques et militaires dont le financement serait mondial. Une initiative isolée telle que celle de l'Afrique du Sud auprès de la Cour Pénale Internationale, toute déterminée et courageuse qu'elle a pu être puisqu'elle a abouti à une décision forte qui consiste à désigner les coupables de crimes de guerre, n'a à ce jour pas été suivie d'effet car le jeu des alliances et des soutiens inconditionnels aux fossoyeurs de la paix continuent de sévir dans une totale impunité. Cette force d'interposition mondiale reste l'horizon salvateur plus que jamais à atteindre.

NOTES

- 1- Lire à ce propos la lettre ouverte publiée par le New York Times en date du 4 décembre 1948 émanant d'un collectif d'intellectuels juifs américains parmi lesquels figuraient Hannah Arendt

et Albert Einstein. Elle avait pour but essentiel de dénoncer

le parti de Menahem Begin Tnuat HaHerut (Le Parti de la liberté) auquel il est fait référence comme « un parti politique analogue dans son organisation, ses méthodes, sa philosophie politique et attrait social aux partis nazi et fasciste. Il a été formé à partir des membres et des partisans de l'ancien Irgun Zvai Leumi (Organisation Militaire National-iste, en hébreu), une organisation terroriste chauvine d'extrême droite en Palestine.

- 2- Village de pêcheurs qui fut l'objet d'un massacre le 23 mai 1948, huit jours après la création de l'État d'Israël. La révélation de ce massacre par un étudiant de l'université de Haïfa Teddy Katz dans un mémoire de maîtrise a donné lieu à de vives contestations en 2000 puis à une confirmation 20 années plus tard par un documentaire et des témoignages. Lire à ce sujet, l'article de Sylvain Cypel : <https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/israel1948lemassacrede-tantoura-a-bien-eu-lieu,5338>
- 3- Organisation clandestine juive fondée en 1931 par le parti sioniste révisionniste et qui fut dirigée par Menahem Begin à partir de 1943 et qui perpétra les massacres de Deir Yassin en 1948, après avoir, par ailleurs, dynamité l'hôtel King David (abritant l'administration britannique en Palestine) en protestation contre sa politique jugée défavorable aux conditions fixées pour l'établissement d'un État juif en Palestine.
- 4- Lehi pour Lohamel Herut Israël « Combattants pour la Liberté d'Israël » est un groupe paramilitaire et terroriste sioniste fondé en 1940 par Avraham Stern.
- 5- Plan Dalet du 10 mars 1948, opération b) Consolidation du système de défense et de fortifications, point numéro 4.
- 6- Ensemble des Juifs présents en Palestine avant la création de l'État d'Israël.
- 7- Ilan Pappé (2004) A history of Modern Palestine. "No less important than the plan was the atmosphere created which paved the way for the ethnic cleansing operation in Palestine. Thus, while the actions of the Haganah had no clear and specific local directives [the plan] was executed because the soldiers in the battlefield were oriented by a general attitude from above and motivated by remarks made by the Yishuv's leaders on the need to "clean" the country. These remarks were translated into acts of depopulation by enthusiastic commanders on the ground, who knew that their actions would be justified in retrospect by the political leadership" (130).
- 8- Le mythe de la terre sans peuple et du peuple sans terre déconstruit par Ilan Pappé dans son récent ouvrage « Ten Myths about Israel ».
- 9- « I am for compulsory transfer; I do not see anything immoral in it." Central Zionist Archives, minutes of the meeting of Jewish Agency Executive, 12 June 1938, cité par Ilan Pappé. The Ethnic Cleansing of Palestine. London: Oneworld Publications (preface).
- 10- Se référer aux thèses développées en ce sens par l'historien israélien Ilan Pappé (2017) Ten Myths about Israel. New York: Verso.
- 11- Patrick Wolfe (2006) Settler colonialism and the elimination of the native. link to this article: <https://doi.org/10.1080/14623520601056240> « Whatever settlers may say— and they generally have a lot to say—the primary motive for elimination is not race (or religion, ethnicity, grade of civilization, etc.) but access to territory. Territoriality is settler colonialism's specific, irreducible element ».
- 12- Gideon Levy interview : <https://www.youtube.com/watch?v=LuSPFuHSopo>
- 13- Accords signés entre Rabin et Arafat entre 1993 et 1995 sous le nom de Oslo I et Oslo II, dans la capitale norvégienne. Ces accords ont été conclu sur des bases jugées inégalitaires (du point de vue palestinien, Edouard Saïd les qualifia dans la London Review of Books du 21 octobre

1993 « d'outil de la capitulation palestinienne, un

Versailles palestinien ») et emprunts de scepticisme quant à leur garantie d'assurer la sécurité d'Israël (du point de vue israélien). Leur échec s'est traduit par, notamment, deux faits majeurs : la tuerie de la mosquée Ibrahim à Hébron en février 1994 perpétrée par un terroriste juif, Baruch Goldstein (29 tués), et l'assassinat de Yitzhak Rabin en novembre 1995 par Yigal Amir, un extrémiste religieux israélien et dont beaucoup aujourd'hui imputent la responsabilité à Benjamin Netanyahu. Y. Amir déclarera qu'en tuant Rabin, "[j'avais] le sentiment de tuer un terroriste », cité par M. Scott-Baumann in *The Shortest History of Israel and Palestine* (165).

- 14- Michael Scott-Baumann (2023) *The shortest History of Israel and Palestine. From Zionism to Intifadas and the struggle for Peace*. « Although the Jews made up one-third of the population and owned less than 10 percent of the land, they were to be given 55 percent of the overall territory, including the sparsely populated Negev Desert. Increased territory was allotted to the Jewish state partly so that it could accommodate Jewish refugees stranded in Europe » (64).
- 15- Le nom de Cynée est une référence à Cinéas, disciple de Démosthène, et qui fut, auprès de Pyrrhus dont il était conseiller, un illustre partisan de la paix. Émeric Crucé, dans ce passage, décrit une situation qu'il refuse de cautionner, lui qui milite pour une paix non pas seulement celles entre alliés mais véritablement internationale.
- 16- *De recuperatione Terræ sanctæ* / « De la reconquête de la Terre-Sainte » est écrit entre 1305 et 1307. Dubois fut un grand défenseur du roi (Phillipe le Bel) et de la chrétienté. Son traité se veut un ensemble de mesures pour reconquérir la Terre-Sainte en s'appuyant sur les seuls Français car ils rejettent les locaux qualifiés par lui d'étrangers et de barbares.
- 17- Cité par Avi Shlaim "Sharon's dangerous designs » in *International Herald Tribune*: Paris, 5 avril 2002.
- 18- "But terrorism — the use of violence against civilians for political purposes — is a technique of warfare that Sharon has often practiced in the course of his violent and blood-soaked career".
- 19- Avi Shlaim met à dessein le terme « transfer » entre parenthèses car c'est le terme euphémisant que certains politiciens israéliens d'extrême droite utilisaient pour éviter de parler de « nettoyage ethnique ». Voici le texte originel : "Dismantling the authority would lead to chaos, instability and endemic violence. This would not serve the interests of Israeli security, but it may provide the pretext that Sharon is looking for in order to reoccupy the West Bank, to continue the process of creeping annexation and to "transfer" some of its inhabitants to neighboring Arab countries. It is not peace that Sharon seeks with the Palestinians but their surrender and expulsion. Oppression and brute force are the only language he knows" in *International Herald Tribune*: Paris, 5 avril 2002.
- 20- Il est désormais établi que l'information, abondamment relayée par des médias pro-israéliens, et selon laquelle des bébés israéliens auraient été décapités, s'est avérée fausse. C'est dire l'importance vitale d'une instance internationale indépendante pour déterminer avec la plus grande exactitude les faits incriminés aux uns et aux autres.
- 21- <https://www.philomag.com/articles/alain-finkielkraut-elias-sanbar-se-reconnaitre-pour-exister>
- 22- Rappelons qu'après avoir été sommées de quitter une partie de la bande de Gaza au profit d'une autre pour y être moins exposées, les populations civiles palestiniennes ont vu cette dernière, à son tour, bombardée par l'armée israélienne, rendant ainsi toute fuite impossible.

Nombreuses sont les déclarations des dirigeants israéliens

qui appellent ouvertement à l'élimination physique de tous les Palestiniens.

Entre Yoav Gallant, l'ancien ministre de la Défense, qui a parlé « d'animaux humains », Bezalel Smotrich qui déclara à ses collègues arabes à la Knesset « Vous êtes ici par erreur, c'est une erreur que Ben-Gourion n'ait pas fini le travail et ne vous ait pas jetés dehors en 1948 » et Itamar Ben-Gvir, Ministre de la Sécurité Nationale, qui voudrait tuer toutes les femmes et les enfants palestiniens, le doute quant au caractère résolument belliciste des dirigeants israéliens actuels n'est plus permis.

- 23- Rappelons que la Cour Internationale de Justice (La Haye), saisie par l'Afrique du Sud, a clairement identifié un risque génocidaire des populations civiles palestiniennes.
- 24- Elias Sanbar a employé cette expression de « disparition » et d'invisibilisation qui consiste à la débouter du sol palestinien, une 2e Nakba en quelque sorte.
- 25- Le colonialisme a toujours caressé le rêve de voir disparaître la société colonisée ou même d'imaginer qu'elle n'eût jamais existé. Comme le réveil balaie cette illusion, il entreprend alors de le faire disparaître physiquement par le moyen des armes ou de la déportation.
- 26- <https://news.un.org/fr/story/2024/03/1143927> (13 mars 2024).
- 27- Ce plan intervient après bien des tentatives vaines (1979, 1981, 1982) adressées surtout aux Américains sans lesquels rien n'était possible.
- 28- En 1982 (16-18 septembre), les milices chrétiennes libanaises encadrées et protégées par l'armée israélienne à la tête de laquelle se trouvait Ariel Sharon, se livrèrent au massacre de populations palestiniennes dans les camps de Sabra et Chatila au Liban.
- 29- « Responsabilité de Protéger » comme un principe du droit international de protéger les populations civiles au sein d'un État qui se montre incapable de l'assurer ou quand il en est lui-même à l'origine.
- 30- Rousseau, J-J. Projet pour une paix perpétuelle édition en ligne [www.rousseauonline : https://www.rousseauonline.ch/pdf/rousseauonline-0082.pdf](http://www.rousseauonline.ch/pdf/rousseauonline-0082.pdf)
- 31- Consulter sur cette question : Nacer Khelouz « Le roman algérien des années 1920 », sous chapitre 3.2.1 Une lecture socioéconomique (pp.128-150). (33) Cf. au journal Le Monde du 14 avril 2002 : https://www.lemonde.fr/archives/article/2002/04/14/kofiannansouhaite-lintervention-d-unetiercepartie_4241177_1819218.html
- 32- RSF (septembre 2024) : <https://rsf.org/fr/au-rythme-o%C3%B9-les-journalistessonttu%C3%A9s%C3%A0gaza-il-n-y-aura-bient%C3%B4tpluspersonnepourvous#:~:text=En%20pr%C3%A8s%20d'un%20an,dans%20dix%20pays%20du%20monde.>
- 33- The Guardian: <https://www.theguardian.com/commentisfree/2024/nov/25/ungazadecolonize-reform>, and in Frank Barat: <https://www.youtube.com/watch?v=ESeh8SUyfk> (
- 34- « Il y a de grands avantages à voyager et rien ne sert plus à faire tomber les préjugés » par David Hume à John Home, 3 mars 1748, Lettres, cité par Thomas Schlereth, The Cosmopolitan Ideal in Enlightenment Thought, Notre Dame UP, 1976.
- 35- Frédéric Haziza sur Radio J s'en est fait une spécialité : <https://www.youtube.com/watch?v=Pm3VEQJhq7w>

Références bibliographiques

Avran, I. (mars 2002). Les nouveaux internationalistes. Le Monde diplomatique. Annan, K. 14/4/2002. Paris : https://www.lemonde.fr/archives/article/2002/04/14/kofiannansouhaite-l-intervention-dune-tierce-partie_4241177_1819218.html

Azouz Begag (1985), Le gone du Chaâba, Seuil, France.

Émeric Crucé (1909), Le nouveau Cynée, Allen, Lane and Scott, USA. Sylvain Cypel (2020), L'État d'Israël contre les Juifs, La Découverte, France.

Sylvain Cypel : <https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/israel-1948-le-massacre-de-tantoura-abieneu-lieu,5338>

Abbé Saint-Pierre (1713), Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe, Schouten, Hollande. Pierre Dubois (2019), De recuperatione Terræ sanctæ / « De la reconquête de la Terre-Sainte », Les Belles Lettres, France. De David Hume à John Home (1748), Lettres, cité par Thomas Schlereth (1977), The Cosmopolitan Ideal in Enlightenment Thought, Notre Dame UP, USA.

Axel Kahn (2002), Le devoir du plus fort, Le Monde diplomatique, France : https://www.lemonde.fr/archives/article/2002/04/14/kofi-annan-souhaite-l-intervention-d-une-tierce-partie_4241177_1819218.html

Rashid Khalidi (2021), The Hundred Years' War on PALESTINE. A History of Settler Colonialism and Resistance, Picador Metropolitan Books, USA.

Emmanuel Kant (1784), Idea for Universal History from a Cosmopolitan point of View: <https://www.marxists.org/reference/subject/ethics/kant/universal-history.htm>

Nacer Khelouz (2011), Le roman algérien des années 1920. Entre fiction et réalité politique, L'Harmattan, France.

Gideon Levy (2023), interview : <https://www.youtube.com/watch?v=LuSPFuHSopo> Benny Morris (1989), The birth of the Palestinian refugee problem, 1947-1949, Cambridge University Press, UK.

Benny Morris (2010), One State, Two States: Resolving the Israel/Palestine Conflict, Yale University Press, USA.

John W. Mulhall (1995), America and the Founding of Israel. An Investigation of the Morality of America's Role, Deshon Press, USA.

Amos OZ (2018), Dear Zealots. Letters from a Divided Land, Mariner Books (USA).

Ilan Pappé (2004), A history of Modern Palestine, Cambridge University Press, USA. Ilan Pappé (2006), The Ethnic Cleansing of Palestine, Oneworld Publications, UK.

Ilan Pappé (2017), Ten Myths about Israel, Verso, USA.



KOUNOUZ Journal

Volume: 02 / N°: 01 Année : (2026)



Jean-Jacques Rousseau (1780-1789), vol. 12, Projet de paix
perpétuelle. Collection complète des œuvres, Genève, édition en ligne
www.rousseauonline.ch, version du 7 octobre 2012 :
<https://www.rousseauonline.ch/pdf/rousseauonline0082.pdf>

Michael Scott-Bauman (2023), The shortest History of Israel and Palestine. From Zionism to Intifadas
and the struggle for Peace, The Experiment, LLC, USA.

Avi Shlaim (2002), Sharon's dangerous designs, International Herald Tribune, France. ONU info (2024)
:https://news.un.org/fr/story/2024/03/1143927 (13 mars 2024).

Patrick Wolfe (2006), Settler colonialism and the elimination of the native, Journal of Genocide
Research: <https://doi.org/10.1080/14623520601056240>